

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2016_021

Séance du jeudi 14 janvier 2016

Date de la convocation: 07/01/2016

Membres en exercice : 29	<i>L'an deux mille seize et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel RIOU,</i>
Présents : 25	Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY
Votants: 27	
Secrétaire de séance:	Représentés: Nils BJORNSON LANGEN, Matthias CORNEVAUX Excusés: Yves SERVIERE Absents: Regis DURAND Jean-Paul VELAY

Objet: ADHESION A LA CHARTE DU PNC - DE_2016_021

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 nos trois communes historiques avaient été amenées à se prononcer sur une adhésion à la charte du Parc National des Cévennes.

La commune de Fraissinet de Lozère avait acté une adhésion mais deux d'entre elles, le Pont de Montvert et St Maurice de Ventalon avaient refusé d'adhérer à la charte du PNC. Les motivations qui avaient conduits à cette prise de position, motivations récemment exposées au nouveau président du PNC, peuvent se résumer ainsi :

- désaccord sur une extension trop importante d'un périmètre d'adhésion dans un contexte de réduction de moyens, extension qui conduira à réduire la présence des agents du PNC sur les communes de la zone cœur,
- des difficultés à obtenir le remplacement du personnel de l'écomusée avec en filigrane la volonté de supprimer celui-ci,
- une réorganisation sans concertation aucune, des services de cet établissement public avec disparition des postes en résidence administrative au Pont de Montvert,
- une volonté affichée de se défaire de l'ensemble du patrimoine immobilier sur la commune,

Cela dans le contexte d'une incertitude annoncée quant aux aides ultérieures Etat et Europe en cas de refus d'adhésion.

Aujourd'hui, si l'extension de l'aire est effective, nombre de points de désaccord ont disparus. La volonté de conserver un musée au pont de Montvert est aujourd'hui actée, un agent a été nommé à ce poste, la présence régulière des agents du Parc est effective sur la maison de L'Estournal, un garde vient d'être récemment affecté avec résidence administrative au Pont de Montvert. Par ailleurs nombres d'échanges et travaux sont en cours avec les services (PLU, béals, Abeille Noire, métiers d'Art, pastoralisme,..).

Ainsi au regard des évolutions constatées et eut égard :

- à la nécessaire homogénéité des dispositions réglementaires et contractuelles sur le territoire de notre nouvelle commune,
- aux enjeux pour les acteurs économiques des domaines de l'agriculture et du tourisme
- à l'accessibilité aux animations scolaires,

il a paru opportun de mettre cette question au débat dès la première séance de notre nouveau conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** (21 voix pour, 5 abstentions, 1 voix contre) d'adhérer à la charte du Parc National des Cévennes,
- **MANDATE** Monsieur Le Maire pour notifier cette décision à l'établissement Public du Parc National des Cévennes

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

